



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tribunaux de commerce

Question écrite n° 37452

Texte de la question

Mme Roselyne Bachelot-Narquin appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le projet d'abaissement des tarifs de consultation des bases de données télématiques de greffes des tribunaux de commerce. Outre la diminution de recettes que cette disposition engendrerait pour les tribunaux de commerce, il lui semble que la mise en chantier d'une révision de la tarification des greffiers des tribunaux de commerce est un préalable indispensable à toute autre mesure. Leurs « actes classiques » n'ont en effet pas été réévalués depuis 1986. Elle lui demande à quelle échéance cette révision, annoncée d'ailleurs en décembre 1998, pourrait être mise en place.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'un projet de décret prévoyant la tarification des prestations électroniques des greffiers des tribunaux de commerce sera prochainement transmis au Conseil d'Etat. Ce texte vise à combler un vide juridique en complétant le décret n° 80-307 du 29 avril 1980 portant règlement d'administration publique fixant le tarif général des greffiers des tribunaux de commerce qui tarifie l'ensemble des activités accomplies par les greffiers des tribunaux de commerce. En abaissant sensiblement les coûts d'accès aux serveurs télématiques, le texte allège les coûts à la charge des entreprises, principales utilisatrices de ce type de services. Par ailleurs, il est proposé une augmentation du taux de base utilisé pour le calcul de la rémunération des activités traditionnelles des greffiers. En outre, un groupe de travail auquel la profession sera associée, va être mis en place très prochainement, afin d'engager une réflexion sur les mesures susceptibles d'adapter la rémunération des greffiers des tribunaux de commerce à la réalité de leurs missions.

Données clés

Auteur : [Mme Roselyne Bachelot-Narquin](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37452

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 1999, page 6537

Réponse publiée le : 6 mars 2000, page 1509